



Rsi cotisation après liquidation sarl

Par philampus

Le 30 septembre 2015 j'ai cessé mon activité de restaurant (gérance dans un camping pour saison été.)
Mon comptable a demandé la radiation et j'ai reçu le décompte
de mes cotisations.

Mon solde était négatif.

Par la suite le rsi me demande de régler des cotisations pour le dernier trimestre 2015 ainsi que le premier trimestre 2016
et maintenant le deuxième trimestre 2016.

Je n'ai rien payé et je me retrouve avec les huissiers à ma porte.

Depuis le 1^{er} Octobre 2015 je suis salarié chez un employeur et la SARL a été liquidée en Juin 2016.

Mais je n'ai jamais perçu aucun salaire de la société.

les seuls salaires que j'ai c'est ceux depuis le 1^{er} Octobre chez un employeur. que puis-je faire? Et que dois-je faire?

D'après l'huissier je dois contester auprès du tribunal des
affaires sociales.

Ce que je fais dès demain.

Merci d'avance.